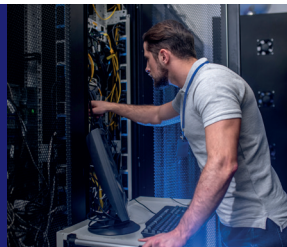




**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**



Plan régional santé au travail Occitanie



**20 | 20
26 | 30**

Sommaire

Édito du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Le plan Santé au Travail 2026-2030

- Une feuille de route nationale pour la prévention renforcée

Le Plan Régional Santé au Travail Occitanie 2026-2030

- Une feuille de route construite avec les acteurs de terrain
- Une gouvernance fondée sur le partenariat
- Agir au plus près des entreprises
- Un monde du travail en évolution

La santé au travail en Occitanie en quelques chiffres

Les cinq enjeux du PRST Occitanie 2026-2030

ENJEU 1 – Prévenir les accidents et les expositions à risques

Action 1 – Analyser les causes des accidents du travail graves et mortels et prévenir leur répétition

Action 2 – Accompagner les victimes et les collectifs de travail après un accident grave ou mortel

Action 3 – Développer la culture de prévention des jeunes en formation professionnelle

Action 4 – Prévenir le risque routier professionnel

Action 5 – Prévenir les expositions aux poussières

ENJEU 2 – Anticiper les transformations du travail et les défis sociétaux

Action 6 – Adapter les conditions de travail aux effets du changement climatique

Action 7 – Prévenir les risques psychosociaux

Action 8 – Prévenir les violences sexistes et sexuelles

Action 9 – Développer une approche différenciée de l'évaluation des risques professionnels

Action 10 – Faire de la qualité de vie et des conditions de travail un levier d'attractivité

ENJEU 3 – Prévenir l'usure professionnelle et sécuriser les parcours

Action 11 – Construire une approche régionale partagée de la prévention de l'usure professionnelle et de la désinsertion professionnelle

Action 12 – Prévenir les conduites addictives

ENJEU 4 – Agir dans les secteurs prioritaires

Action 13 – Prévenir les risques professionnels dans le secteur du bâtiment et des travaux publics

Action 14 – Prévenir les risques professionnels dans le secteur médico-social

ENJEU 5 – Renforcer la capacité d'action collective

Action 15 – Produire et partager les données de santé au travail

Action 16 – Mieux communiquer

Éditorial



Julien TOGNOLA

Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

La santé au travail est l'affaire de tous : salariés, employeurs, représentants du personnel, acteurs de la prévention.

Dans notre région, nous pouvons nous appuyer sur un collectif dynamique, et de nombreux outils de sensibilisation ont été mis à disposition des entreprises et partenaires sociaux dans le cadre des précédents plans régionaux de santé au travail.

Pourtant, les accidents du travail graves et mortels (ATGM) frappent encore trop souvent, touchant particulièrement les nouveaux embauchés et les jeunes qui entrent sur le marché du travail. Par ailleurs, les expositions aux risques professionnels de longue durée continuent d'impacter la santé des travailleurs de manière différenciée entre les femmes et les hommes. Enfin, on observe des risques émergents, ou qui se transforment : répétition des vagues de chaleur, qui impose une adaptation de nos chantiers, de nos ateliers et de nos bureaux ; les addictions sur le lieu de travail se transforment ; les risques psycho-sociaux prennent davantage d'importance.

Dans ce contexte, le Plan Régional Santé au Travail (PRST) Occitanie 2026-2030 marque un tournant.

Il ne s'agit plus seulement d'expérimenter, mais d'amorcer un véritable passage à l'échelle.

Notre ambition est d'engager une massification de la prévention pour qu'elle devienne un réflexe partagé par l'ensemble des entreprises de notre territoire, des plus grandes aux très petites entreprises (TPE).

Cette ambition repose sur une conviction : la prévention constitue un investissement essentiel pour les entreprises comme pour les salariés. Elle contribue à préserver la santé, à maintenir les compétences, à développer l'attractivité des entreprises tout en renforçant la performance collective. Dans un contexte marqué par les transitions écologique, numérique et démographique, elle constitue un levier essentiel d'adaptation et de progrès

Ce plan se veut une feuille de route opérationnelle, co-construite avec les partenaires sociaux. Pendant cinq ans, nous allons déployer ensemble des réponses concrètes et ciblées : sécuriser les parcours des jeunes stagiaires et apprentis, prendre en compte les spécificités d'exposition des femmes et des hommes dans l'évaluation des risques professionnels et outiller les entreprises face au risque canicule, par exemple.

L'objectif est pragmatique : faire en sorte que chaque travailleur d'Occitanie bénéficie d'actions de prévention utiles, adaptées à sa réalité de terrain et immédiatement mobilisables.

Le plan santé au travail 2026-2030

Une feuille de route nationale pour la prévention renforcée



Le plan santé au travail 2026-2030 définit les orientations nationales de la politique de santé au travail pour les cinq prochaines années. Élaboré par l'État et les partenaires sociaux, il réaffirme une ambition forte : faire de la prévention un levier de protection des travailleurs, de qualité de vie au travail et de performance durable des entreprises.

Ce nouveau plan intervient dans un contexte de profondes mutations du monde du travail : vieillissement de la population active, transition écologique, développement de l'intelligence artificielle, évolution des organisations du travail et nouvelles attentes des salariés. Ces transformations nécessitent d'adapter les démarches de prévention et d'anticiper les risques émergents tout en renforçant la protection des travailleurs.

Si les politiques de prévention ont permis de réduire significativement le nombre d'accidents de travail au cours des dernières décennies, plusieurs signaux demeurent préoccupants : maintien d'un niveau élevé d'accidents graves et mortels, progression des maladies professionnelles, hausse des atteintes à la santé mentale et augmentation de l'absentéisme.

Face à ces enjeux, cinq priorités ministérielles structurent le PST 2026-2030 :



- prévenir les accidents du travail graves et mortels ;
- promouvoir la santé des femmes au travail ;
- prévenir les risques liés au changement climatique ;
- réduire les absences au travail par la prévention ;
- promouvoir la santé mentale et prévenir les risques psychosociaux.

Le PST5 place ainsi la prévention primaire au cœur de l'action publique. Il renforce la culture de prévention, l'évaluation des risques professionnels, la préservation de la santé tout au long de la vie professionnelle et le maintien en emploi. Il encourage également une approche plus intégrée de la santé, articulant santé au travail, santé publique et santé environnementale.

Structuré autour de quatre axes stratégiques – promouvoir la culture de prévention, prévenir les risques professionnels, préserver la santé tout au long de la vie professionnelle et anticiper les risques émergents – le PST 2026-2030 constitue le cadre national de référence de l'ensemble des politiques de santé au travail.

Le plan santé au travail Occitanie 2026-2030

Une feuille de route construite avec les acteurs de terrain

La déclinaison régionale du plan de santé au travail 2026-2030 est le résultat d'un travail collectif conduit au sein du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail.

Pendant plusieurs mois, services de l'État, partenaires sociaux, organismes de sécurité sociale (Carsat, MSA) et acteurs de la prévention, ont partagé leurs constats et défini ensemble les actions à conduire.

Cette démarche a permis d'identifier les sujets sur lesquels une mobilisation collective peut apporter une réelle valeur ajoutée aux entreprises et aux salariés.

Une gouvernance fondée sur le partenariat

La DREETS assure l'animation partenariale du PRST

Sa mise en œuvre repose sur la participation active :

- des services de l'État : DREETS, DDETS(PP), DREAL, ARS ;
- des partenaires sociaux ;
- des organismes de sécurité sociale : CARSAT et MSA ;
- des organismes de prévention : ARACT, OPPBTP, service de prévention et de santé au travail ;
- des acteurs du maintien dans l'emploi : AGEFIPH, CHEOPS, CAP emploi ;
- de nombreux partenaires, qui apportent leur expertise et relaient les messages de prévention auprès des entreprises : CCI, université de Montpellier, ergonomes, FNATH...

Cette gouvernance garantit une approche fondée sur l'échange d'expériences et la recherche de solutions partagées.



Agir au plus près des entreprises

Le PRST 2026-2030 a été construit à partir des besoins exprimés par les entreprises, les partenaires sociaux et les acteurs de la prévention. Son ambition est de rendre la prévention plus accessible en particulier pour les TPE et PME qui disposent souvent de ressources limitées.

Les seize actions de ce nouveau plan reposent sur une même logique : proposer des solutions directement utiles aux entreprises et adaptées à leurs réalités.

Le PRST privilégie ainsi les actions qui partent du travail réel et des problématiques rencontrées sur le terrain. L'objectif est de transformer les constats en démarches concrètes, facilement appropriables par les employeurs et les salariés.

Cette approche s'appuie sur un réseau d'acteurs de proximité particulièrement dense en Occitanie : services de prévention et de santé au travail, Carsat, MSA, organismes de prévention, partenaires sociaux, branches professionnelles, chambres consulaires, acteurs du maintien en emploi ou encore réseaux territoriaux. Leur ancrage local constitue un levier pour diffuser les ressources et accompagner les entreprises dans le passage à l'action.

Le plan s'inscrit également dans une logique de capitalisation. De nombreux outils, méthodes, guides et retours d'expérience existent. L'enjeu est de rendre ces ressources plus visibles, plus lisibles et plus facilement mobilisables par les entreprises.

Enfin, le PRST renforce le partage d'expériences et l'utilisation des données régionales pour mieux orienter les actions de prévention. Les travaux de l'Observatoire régional santé travail, contribueront à identifier les priorités et à cibler les actions de sensibilisation.

Le PRST 2026-2030, c'est :



- des solutions concrètes ;
- des relais de proximité pour accompagner les entreprises ;
- des outils et ressources directement mobilisables ;
- une diffusion renforcée des bonnes pratiques et des retours d'expérience.

Un monde du travail en évolution

Le PRST 2026-2030 s'inscrit dans un contexte de profondes évolutions du travail qui transforment les besoins de prévention des entreprises et des salariés.

La **prévention des accidents du travail graves et mortels** constitue l'une des priorités majeures du plan. Malgré une baisse globale de la fréquence des accidents, le nombre d'accidents du travail graves et mortels continue de progresser. Le PRST fait ainsi le choix d'agir simultanément sur l'analyse des causes, la prévention des accidents graves et mortels, et l'accompagnement des entreprises confrontées à ces situations.

Le plan accorde également une attention particulière aux **jeunes en formation professionnelle**. Les premières expériences de travail constituent une période de vulnérabilité accrue face aux risques professionnels. Il s'agit de développer la culture de prévention dès l'apprentissage, les stages ou les premières immersions professionnelles.

Les partenaires ont par ailleurs souhaité renforcer la prise en compte de la **santé au travail des femmes**. Les différences d'exposition aux risques, les enjeux de santé mentale au travail ainsi que les violences sexistes et sexuelles au travail nécessitent des réponses adaptées aux situations de travail vécues.

Le **changement climatique** constitue aujourd'hui un enjeu de santé au travail, qui concerne désormais de nombreux secteurs d'activité. L'augmentation de la fréquence des épisodes de chaleur et de leur intensité impose d'intégrer ce risque dans les démarches de prévention. L'Occitanie, particulièrement exposée à ces phénomènes, doit anticiper ces transformations et adapter l'organisation du travail afin de protéger durablement les travailleurs.

Enfin, le **vieillissement de la population active** renforce les enjeux liés à l'usure professionnelle et au maintien en emploi. Ces problématiques sont particulièrement présentes dans des secteurs tels que le BTP ou le médico-social, auxquels le PRST consacre des actions spécifiques.

À travers ces priorités, le PRST 2026-2030 vise à accompagner les transformations du monde du travail afin de développer une prévention plus efficace et davantage adaptée aux réalités des entreprises et des salariés d'Occitanie.

Les marqueurs forts du PRST 2026-2030



- Faire reculer les accidents du travail graves et mortels ;
- Prévenir les risques professionnels pour les jeunes en formation professionnelle ;
- Mieux prendre en compte les réalités du travail des femmes dans les démarches de prévention et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- Adapter les conditions de travail aux effets du changement climatique ;
- Prévenir l'usure professionnelle et sécuriser les parcours ;
- Concentrer les efforts dans les secteurs les plus exposés, notamment le BTP et le médico-social.

La santé au travail en Occitanie en quelques chiffres

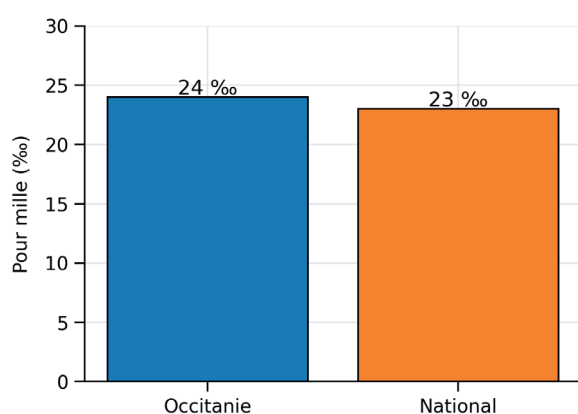
Accidents du travail : une sinistralité qui demeure à un niveau élevé

Près de 49 000 accidents du travail avec arrêt ont été recensés en Occitanie en 2024, dont près de 40 000 ont entraîné un arrêt supérieur à trois jours. Parmi eux, 83 accidents ont été mortels, **soit près de deux décès** liés au travail chaque semaine.

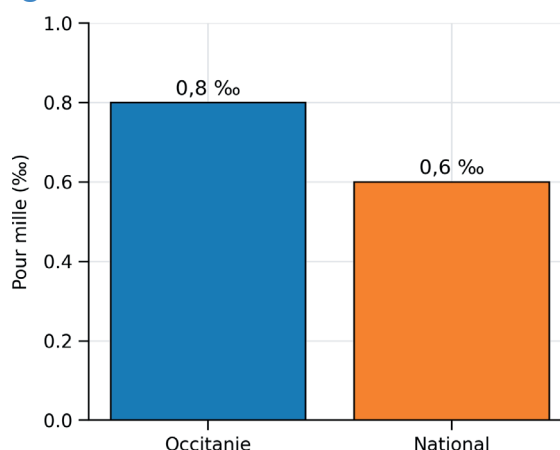
La fréquence globale des accidents poursuit une tendance à la baisse, qui s'accompagne toutefois d'une progression des formes les plus graves.

En 2024, les indices de fréquence régionaux restent supérieurs à la moyenne nationale :

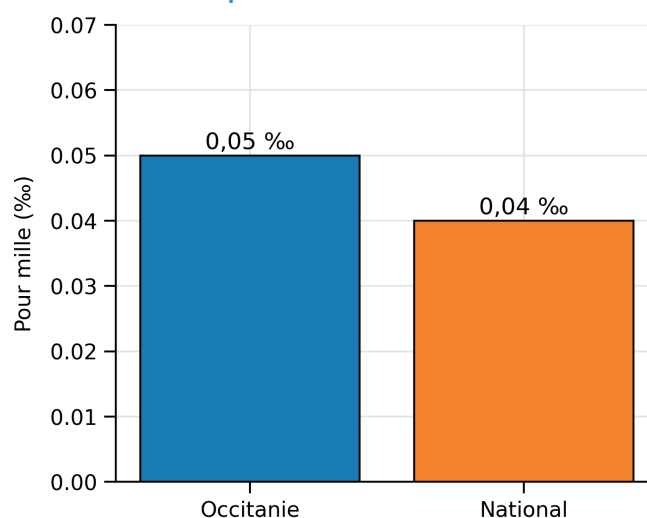
➤ Indice de fréquence des accidents avec arrêt supérieur à trois jours



➤ Indice de fréquence des accidents graves

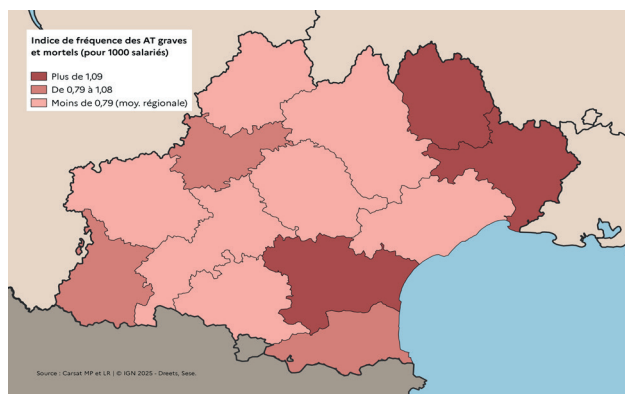


➤ Indice de fréquence des accidents mortels



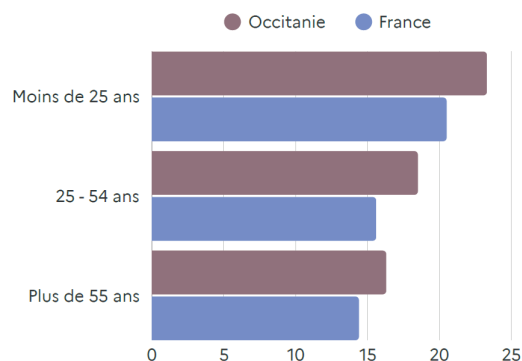
Sources : DREETS Occitanie, Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, Observatoire régional santé travail, Présanse Occitanie, Santé publique France, CREAM-ORS Occitanie, EVREST, Agefiph (données les plus récentes disponibles entre 2021 et 2025 selon les indicateurs).

- L'indice de fréquence des accidents du travail graves et mortels varie fortement selon les départements



- Les jeunes de moins de 25 ans représentent 20 % des accidents du travail avec arrêt et sont surreprésentés dans la sinistralité régionale

Fréquence des AT par tranche d'âge

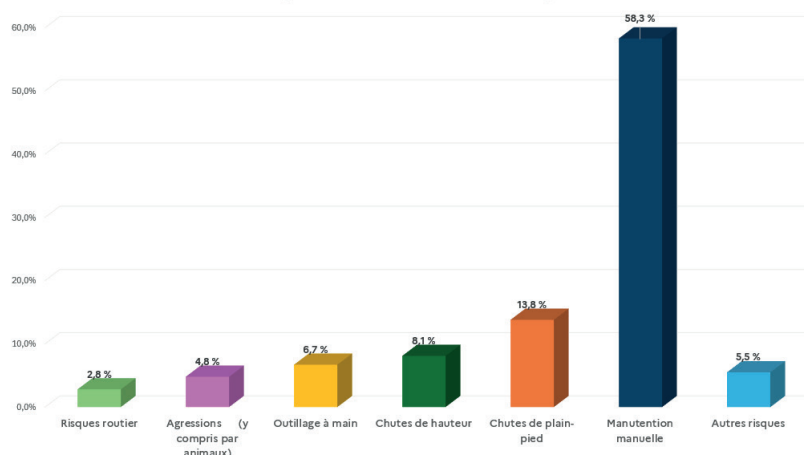


Source : Bases Dares 2023, DSN - Champs général et MSA.

Note : taux de fréquence (TF) = (nombre d'AT / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

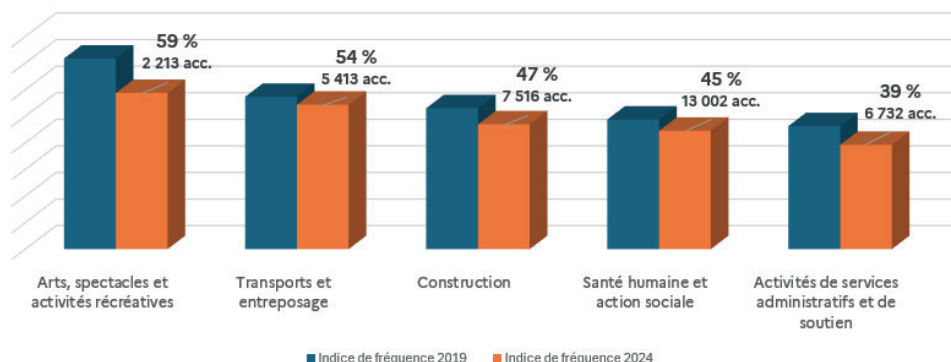
- Quelques risques concentrent l'essentiel des accidents

Répartition des accidents du travail par risque en Occitanie en 2024
(données CARSAT LR et MP)



- Une forte hétérogénéité selon les secteurs d'activité

Indice de fréquence* des accidents du travail avec arrêt de plus de trois jours
dans les secteurs les plus sinistrés en Occitanie
(les secteurs sont classés par incidence)



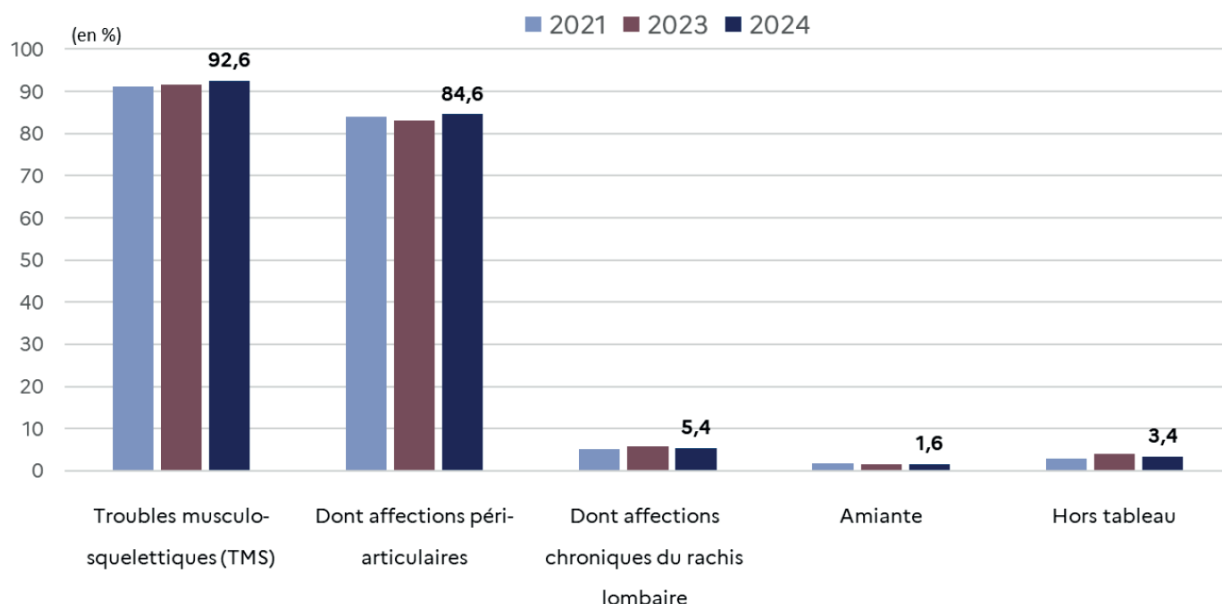
Indice de fréquence moyen tous secteurs :
24 %

* indice de fréquence : nombre de sinistres pour 1 000 salariés

Des maladies professionnelles en progression

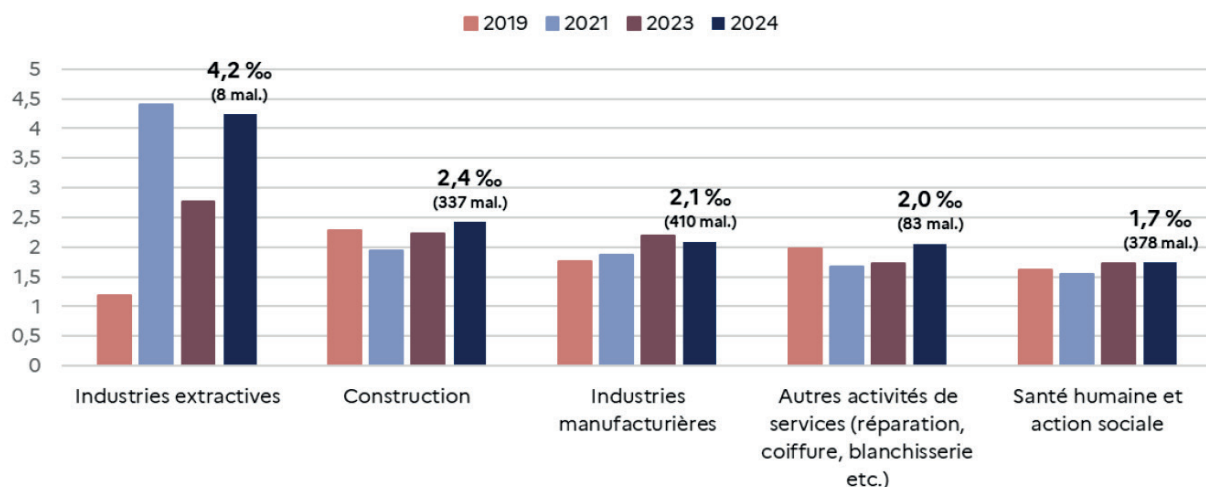
En 2024, 2 874 maladies professionnelles ont été reconnues en Occitanie, soit une progression de 31 % par rapport à 2023.

Origine des principales maladies professionnelles en Occitanie



Les données régionales montrent également une augmentation continue de la fréquence et de la gravité des maladies professionnelles depuis 2019. Les secteurs les plus concernés restent les industries extractives, la construction, l'industrie manufacturière et la santé-action sociale.

Indice de fréquence des maladies professionnelles par secteur (top 5)



Désinsertion et usure professionnelles

En 2024 :

16 342 salariés ont été déclarés inaptes ;

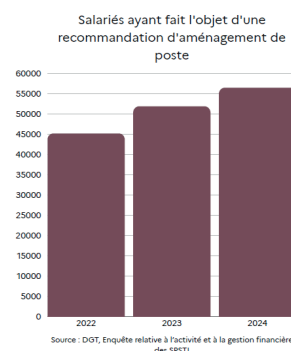
6 600 salariés ont été accompagnés par les cellules de prévention de la désinsertion professionnelle ;

558 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement par les services de prévention et de santé au travail.

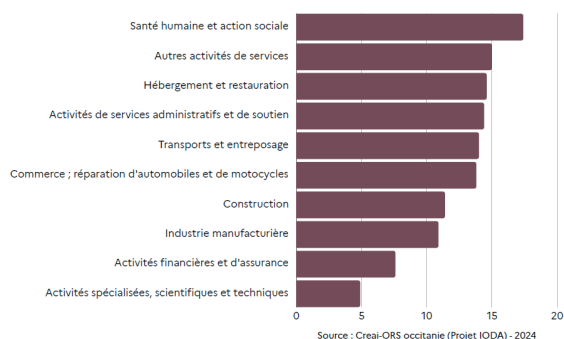
12,0 ‰ des salariés suivis ont été déclarés inaptes en 2024



41,6 ‰ des salariés suivis ont fait l'objet de recommandations d'aménagement de poste en 2024



Taux d'incidence des inaptitudes de poste par secteur (‰)



Contexte régional 2024



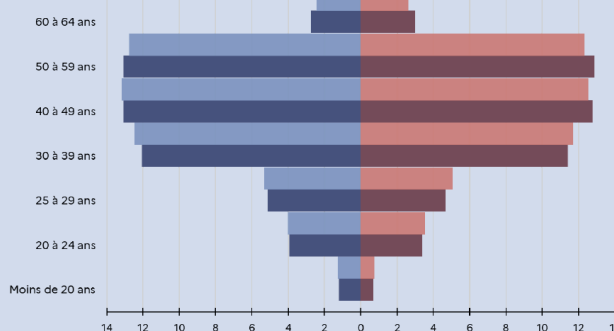
1 357 000 salariés suivis par les SPSTI en Occitanie en 2024



134 400 établissements suivis par les services de prévention et de santé au travail (SPSTI) en Occitanie en 2024

Un vieillissement légèrement plus marqué qu'à l'échelle nationale

■ Femmes en emploi en France
 ■ Femmes en emploi en Occitanie
 ■ Hommes en emploi en France
 ■ Hommes en emploi en Occitanie



Les cinq enjeux du PRST Occitanie 2026-2030

Enjeu 1 : Prévenir les accidents et les expositions à risques

Les accidents du travail graves et mortels continuent de produire des conséquences humaines considérables.

Parallèlement, certaines expositions professionnelles restent à l'origine de maladies graves parfois déclarées plusieurs années après l'exposition.

Les partenaires ont choisi d'agir sur quatre leviers complémentaires :

- mieux comprendre les accidents du travail graves et mortels pour éviter leur répétition ;
- développer la culture de prévention dès la formation initiale ;
- prévenir le risque routier professionnel ;
- prévenir les expositions aux poussières d'amiante, de plomb et de silice.

Enjeu 2 : Anticiper les transformations du travail et les défis sociétaux

Le monde du travail évolue : changement climatique, développement de l'intelligence artificielle, évolution des organisations du travail, nouvelles attentes des salariés...

D'ores et déjà, la récurrence des épisodes de chaleurs extrêmes impose de modifier les conditions d'exercice de nombreuses activités. Les enjeux de santé mentale prennent une importance croissante. L'augmentation de la fréquence des accidents du travail chez les femmes implique des actions de prévention différenciées.

Les démarches de promotion de la qualité de vie et des conditions de travail contribuent à la fois à réduire la sinistralité, les maladies professionnelles et à renforcer l'attractivité des métiers dans un contexte de difficultés de recrutement persistantes.

Enjeu 3 : Prévenir l'usure professionnelle et sécuriser les parcours

Préserver la capacité à travailler tout au long de la carrière constitue un enjeu majeur.

Les partenaires souhaitent aider les entreprises à repérer plus tôt les situations pouvant conduire à l'usure professionnelle et développer des démarches simples permettant d'agir en prévention.

Enjeu 4 : Agir dans les secteurs prioritaires

Certains secteurs concentrent des risques professionnels plus importants que d'autres. Le PRST se fixe l'objectif de les accompagner, en partenariat avec les fédérations professionnelles volontaires.

Le PRST a ainsi choisi de renforcer son action dans un premier temps, dans deux secteurs d'activité :

- le bâtiment et les travaux publics ;
- le secteur médico-social.

Enjeu 5 : Renforcer la capacité d'action collective

Pour être efficace, la prévention doit s'appuyer sur des données fiables, des outils accessibles et des réseaux capables de diffuser les bonnes pratiques.

Le PRST vise donc également à mieux partager les connaissances, valoriser les ressources disponibles et renforcer leur diffusion auprès des TPE/PME d'Occitanie.

Enjeu 1 : Prévenir les accidents et les expositions à risques

Action 1

- Analyser les causes des accidents du travail graves et mortels et prévenir leur répétition

Action 2

- Accompagner les victimes et les collectifs de travail après un accident grave ou mortel

Action 3

- Développer la culture de prévention des jeunes en formation professionnelle

Action 4

- Prévenir le risque routier professionnel

Action 5

- Prévenir les risques poussières

ACTION 1

Analyser les causes des accidents du travail graves et mortels et prévenir leur répétition

Pourquoi cette action ?

La prévention des accidents nécessite d'agir durablement sur leurs causes afin d'éviter leur répétition. Le projet porte une attention particulière aux secteurs, territoires et publics les plus exposés.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Analyser la cause des accidents et diffuser des fiches d'alerte pour prévenir la répétition des accidents graves et mortels.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

La prévention des accidents du travail graves et mortels (ATGM) mobilise fortement les services de l'État, les Carsat, les caisses de MSA, l'OPPBT, les SPSTI et les partenaires sociaux. Des actions partenariales de sensibilisation ont notamment été menées avec les secteurs les plus accidentogènes, en particulier le secteur de la construction (déploiement de la démarche « chantiers franchement sûrs », partenariat avec la CAPEB, ...).

Ce qui sera réalisé

Mieux comprendre les situations à risque

Afin d'orienter les actions de prévention vers les secteurs, métiers et situations les plus exposés :

- analyser les accidents du travail graves et mortels (ATGM) selon les secteurs d'activité, les territoires et les publics concernés ;
- identifier les circonstances récurrentes et les facteurs de risque ;
- produire une analyse régionale des ATGM ainsi qu'un document de synthèse mettant en évidence les métiers et situations de travail les plus exposés ;
- diffuser des fiches d'alerte destinées à sensibiliser rapidement les entreprises à la suite d'accidents significatifs.

Prévenir les récidives dans les entreprises

Afin d'agir durablement sur les causes des accidents :

- diffuser des méthodes et outils d'analyse des accidents ;
- accompagner des entreprises volontaires dans l'identification des facteurs ayant conduit à l'accident ;
- construire avec elles des plans d'actions adaptés à leurs situations ;
- capitaliser les enseignements issus des accompagnements réalisés.

Diffuser les enseignements et développer la culture de prévention

Afin de transformer l'expérience des accidents en levier de prévention :

- organiser des matinales, webinaires et actions de sensibilisation ;
- valoriser les retours d'expérience d'entreprises ;
- mettre à disposition des témoignages, supports pédagogiques et exemples de bonnes pratiques.

» Pilotes

DREETS Occitanie et CFDT

» Partenaires

Carsat, MSA, inspection du travail, services de prévention et de santé au travail, partenaires sociaux, branches professionnelles, acteurs relais territoriaux.

» En lien avec les fiches actions

Jeunes en formation professionnelle ; risque routier ; secteurs BTP et médicosocial ; changement climatique et conditions de travail ; addictions en milieu professionnel ; santé au travail des femmes ; diagnostic territorial.

» Indicateurs principaux

- nombre d'entreprises sensibilisées ;
- nombre de REX d'entreprises accompagnées ;
- évolution de la sinistralité et des accidents récurrents dans les entreprises volontaires.

ACTION 2

Accompagner les victimes et les collectifs de travail après un accident grave ou mortel

Pourquoi cette action ?

Les conséquences d'un accident grave ou mortel concernent les victimes mais également leurs proches, leurs collègues et l'entreprise dans son ensemble. En matière d'accompagnement, les ressources existent mais demeurent insuffisamment connues et mobilisées.

Ce qui sera réalisé

Accompagner les victimes

- travailler avec les acteurs de la prévention et les associations d'aides aux victimes pour faciliter l'accès aux droits ;
- favoriser le maintien dans ou en emploi en lien avec l'action dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- mettre à disposition des ressources pratiques permettant aux victimes et à leurs proches de mieux connaître les dispositifs mobilisables.

Accompagner les collectifs de travail

- partager des retours d'expérience permettant aux entreprises de mieux appréhender et accompagner les conséquences humaines et organisationnelles d'un accident grave ou mortel ;
- guider les entreprises dans l'identification des interlocuteurs compétents pour l'accompagnement après un accident grave ou mortel.

Outiller les entreprises

A partir des ressources existantes

- proposer un guide post-accident ;
- mettre à disposition des ressources pratiques ainsi que des outils d'accompagnement destinés aux entreprises confrontées à un accident grave ou mortel.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Pour la première fois, le PRST Occitanie porte une action spécifiquement consacrée à l'accompagnement des victimes, familles et collectifs de travail après un accident grave ou mortel.

» Pilotes

DREETS Occitanie et CFDT.

» Partenaires

Inspection du travail, Carsat, MSA, SPSTI, partenaires sociaux, FNATH.

» En lien avec les fiches actions

PDUP, secteurs BTP et médicosocial, RPS.

» Indicateurs principaux

- nombre d'outils diffusés
- nombre d'actions d'accompagnement réalisées.

ACTION 3

Développer la culture de prévention des jeunes en formation professionnelle

Pourquoi cette action ?

Les jeunes sont davantage exposés aux accidents du travail lors de leurs premières expériences professionnelles. L'acquisition précoce des réflexes de prévention constitue un facteur déterminant de réduction du risque professionnel.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le PRST renforce les liens entre : établissements de formation ; entreprises ; acteurs de la prévention ; branches professionnelles ; acteurs de l'emploi et de l'orientation.

Il vise à intégrer plus systématiquement la santé et sécurité au travail dans les parcours de formation professionnelle.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

- Interventions de l'inspection du travail, des CARSAT et des organismes de prévention (OPPBTP) dans les centres de formation d'apprentis et les lycées professionnels. Partenariat avec l'enseignement agricole.
- Mise à disposition de l'outil Tutoprev (Assurance maladie) pour former les jeunes aux risques professionnels et de guides pratiques à destination des stagiaires et apprentis et des entreprises qui les accueillent
- Campagnes de contrôles de l'inspection du travail avec un focus sur l'apprentissage dans plusieurs départements d'Occitanie
- Mise en place avec le Carif-Oref de webinaires à destination des CFA ; actions conduites avec les CCI en direction des entreprises.

Ce qui sera réalisé

Renforcer l'accueil en sécurité des jeunes au sein des CFA et lycées professionnels

- en complément des enseignements QSE déjà prévus par les référentiels de formation, organiser l'intervention de l'inspection du travail, des Carsat et/ou des organismes de prévention au sein des lycées pro et CFA, prioritairement dans les cursus présentant les risques les plus importants ;
- former les enseignants aux outils TutoPrév puis sensibiliser les élèves aux risques professionnels ;
- mettre en place un Défi Jeunes consacré à la prévention des risques et des VSST dans les métiers de la beauté en lien avec le groupe santé au travail des femmes ;
- actualiser et diffuser le kit d'outils pédagogiques « Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail auprès des jeunes en formation professionnelle » afin d'y intégrer un volet spécifique destiné aux stagiaires.

Renforcer l'accueil en sécurité des jeunes dans les entreprises

- organiser des réunions d'information auprès des entreprises ;
- mobiliser les branches professionnelles et les OPCO pour renforcer la sensibilisation des entreprises ;
- diffuser des fiches d'alerte en cas d'accident grave affectant un jeune ;
- expérimenter un partenariat renforcé avec la filière logistique. Piloté par la Carsat et les acteurs de la filière logistique, cette initiative vise à mutualiser et promouvoir les outils d'accueil des jeunes, à les intégrer systématiquement aux contrats d'apprentissage et de stage, puis à essaimer la démarche auprès d'autres Campus des métiers.

Renforcer les actions de prévention dans l'enseignement agricole

- négocier et signer une nouvelle convention régionale sur la santé et sécurité au travail dans l'enseignement agricole ;
- déployer des actions de sensibilisation dans les lycées agricoles et CFA auprès des jeunes, équipes de direction, équipes pédagogiques, maîtres d'apprentissage et tuteurs, sur la base d'une analyse des données d'accidentologie ;

» Pilote

DREETS Occitanie

» Partenaires

Inspection du travail, DRAAF, Carsat, MSA, SPSTI, partenaires sociaux, association une sur cinq, Rectorats.

» En lien avec les fiches actions

Prévention des accidents graves et mortels, santé au travail des femmes, climat et conditions de travail.

» Indicateurs principaux

- nombre de lycées professionnels et CFA ayant bénéficié d'au moins une action de sensibilisation ;
- nombre de jeunes sensibilisés chaque année ;
- nombre de tuteurs et maîtres d'apprentissage sensibilisés ;
- enquêtes de satisfaction et de mise en œuvre post-actions d'information, sensibilisation et formation.

Des outils déjà disponibles à valoriser

- Kit de prévention jeunes = sensibiliser aux risques [Kit de prévention des risques professionnels auprès du jeune public - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)
- Brochures apprentis / stagiaires = rappeler les règles essentielles
[Apprenti-e - Contrat - Santé - Sécurité - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)
[Stagiaire - Contrat - Santé - Sécurité - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)
- Outils sur les violences sexistes et sexuelles au travail = intégrer ces risques dans la prévention
[Kit d'outils pédagogiques "Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail auprès des jeunes en formation professionnelle" - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)

ACTION 4

Prévenir le risque routier professionnel

Pourquoi cette action ?

Le risque routier professionnel constitue l'une des principales causes d'accidents mortels liés au travail.

En 2023 au niveau national :

- 440 personnes ont perdu la vie lors d'un déplacement lié au travail ;
- près de 30 % des accidents mortels du travail sont liés au risque routier.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le PRST renforce son action autour de trois axes :

- une approche sectorielle ciblée (BTP, transport, médico-social, intérim) ;
- une mobilisation accrue des organisations professionnelles et fédérations ;
- la création et l'animation d'un réseau régional de référents risque routier professionnel.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

Dans plusieurs départements, un plan d'action structuré a été mis en place, en lien avec les coordinateurs sécurité routière des préfectures, les SPST, les Carsat et les partenaires professionnels.

Dans le Gard, cette mobilisation a notamment permis : la mise en place d'un comité de pilotage départemental associant Préfecture, Coordination Sécurité Routière, DREETS, Carsat, organisations professionnelles, SPST et CCI ; l'organisation d'un colloque départemental dédié au risque routier professionnel ; la création d'un Club Entreprises Sécurité Routière ; le développement d'ateliers de prévention sur le risque routier, les addictions et autres facteurs de risque liés à la conduite.

Ce qui sera réalisé

Poursuivre le déploiement des démarches de prévention dans les départements encore peu couverts.

Le projet mobilisera les organisations professionnelles, les partenaires sociaux, les CCI, les SPST, les Carsat et les Coordinations Sécurité Routière des préfectures afin de :

- organiser des forums départementaux (sous l'égide des préfectures) ;
- proposer des colloques, ateliers, matinales et webinaires avec les CCI et les services de santé ;
- diffuser le kit régional risque routier professionnel ;
- accompagner les entreprises dans l'évaluation du risque routier, sa prise en compte dans le DUERP et la construction de leur plan d'actions (plusieurs SPST en ont fait une priorité de leur CPOM) ;

- promouvoir la charte des 7 engagements pour une route plus sûre ;
- mettre à disposition un autodiagnostic numérique du risque routier professionnel.

Compléter l'approche territoriale par une approche sectorielle ciblée sur 4 secteurs professionnels à forts enjeux (BTP, transport, médico-social, intérim), en lien avec les fédérations concernées.

Structurer un réseau régional des référents (RRP) : au sein des SPSTI, des CARSAT, de l'OPPBTP ...

- recenser les référents du territoire et établir un annuaire régional ;
- organiser des échanges de pratiques et des retours d'expérience ;
- élaborer un plan de communication commun intégrant la diffusion de dépliants et supports d'information, notamment lors des journées sécurité routière en entreprise.

» Pilote

DREETS Occitanie

» Partenaires

Préfectures, Carsat, SPSTI, partenaires sociaux

» En lien avec les fiches actions

Prévention des accidents graves et mortels, secteurs BTP et médicosocial, jeunes en formation, addictions en milieu professionnel.

» Indicateurs principaux

- nombre d'entreprises signataires de la charte des 7 engagements ;
- nombre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement réalisées ;
- nombre d'entreprises accompagnées par les SPST ayant fait de cette thématique une priorité de leur CPOM ;
- % d'entreprises ayant intégré le RRP dans leur DUERP (avant/après) puis mis en place un plan d'action (avant/après).

Des outils déjà disponibles à valoriser

- Kit Risque Routier Professionnel : ce kit regroupe 9 outils essentiels pour aborder et évaluer le risque routier en entreprise : <https://www.prst-occitanie.fr/a/354/kit-de-prevention-du-risque-routier-professionnel/>
- Charte des 7 engagements pour une route plus sûre [Employeurs, rejoignez l'appel | Sécurité Routière](#)

ACTION 5

Prévenir le risque poussières

Pourquoi cette action ?

Les travaux de rénovation dans le bâtiment, les opérations de maintenance ou certaines activités industrielles, agricoles ou artisanales peuvent exposer les travailleurs à des poussières d'amiante, de plomb ou de silice. Ces substances sont classées cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR).

La prévention de ces risques repose notamment sur le repérage de ces polluants avant le démarrage des travaux, l'évaluation des risques d'exposition des travailleurs et la mise en œuvre de mesures de prévention et protection adaptées.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le groupe de travail élargit l'approche développée sur l'amiante lors du précédent PRST pour intégrer également les risques liés à la silice et au plomb.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

Les travaux menés dans le cadre du précédent PRST ont porté sur la prévention du risque amiante. Cette mobilisation a permis de réunir les services de l'Etat, les acteurs de la prévention, du logement et de la construction autour d'actions de sensibilisation destinées aux maîtres d'ouvrage, gestionnaires de patrimoine et professionnels du bâtiment.

Ainsi, avec l'appui de la DREAL Occitanie, des réunions départementales ont été organisées à destination des acteurs concernés : bureaux d'études, entreprises, collectivités locales, architectes...

Le PRST 2026-2030 s'appuie sur cette dynamique partenariale pour élargir les travaux engagés sur l'amiante aux risques liés au plomb et à la silice.

Ce qui sera réalisé

Sensibiliser les donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage

- organiser des réunions départementales dans les 13 départements d'Occitanie avec l'appui de la DREAL ;
- sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics et les donneurs d'ordre ;
- promouvoir la prévention du risque poussières dès la préparation des travaux ;
- diffuser des supports de présentation actualisés intégrant les risques liés à l'amiante, au plomb et à la silice.

Mobiliser les acteurs de la prévention

- travailler avec les équipes des caisses de MSA sur le risque amiante dans le secteur agricole ;

- diffuser et promouvoir auprès des SPST le module de sensibilisation amiante enrichi de contenus relatifs aux risques liés au plomb et à la silice.

Informar les entreprises

- organiser des réunions d'information sur les risques amiante, plomb et silice à destination des entreprises de traitement de l'amiante ;
- proposer des rencontres professionnelles avec les entreprises consacrées aux bonnes pratiques de réduction des expositions en lien avec le groupe de travail sectoriel BTP ;
- diffuser le module de sensibilisation relatif aux risques amiante, plomb et silice.

» Pilote

DREETS Occitanie

» Partenaires

Partenaires sociaux, Carsat, MSA, SPSTI, FNATH, DREAL, ARS, inspection du travail

» En lien avec les fiches actions

Secteur BTP, jeunes en formation professionnelle, changement climatique et conditions de travail.

» Indicateurs principaux

Nombre d'acteurs sensibilisés : donneurs d'ordres, maîtres d'ouvrage, entreprises, acteurs de la prévention (SPSTI...)

Des outils déjà disponibles à valoriser

Module de sensibilisation amiante : https://www.prst-occitanie.fr/depot_arko/articles/741/sensibilisation-amiante-diaporama-de-presentation-version-juillet-2025.doc.pdf

Accueillir de l'amiante en déchèterie : [Accueillir de l'amiante en déchèterie - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)

Que faire de ses déchets d'amiante ? [Que faire de ses déchets d'amiante ? Suivez le guide ! - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)

Enjeu 2 : Anticiper les transformations du travail et les défis sociétaux

Action 6

- Adapter les conditions de travail aux effets du changement climatique

Action 7

- Prévenir les risques psychosociaux

Action 8

- Prévenir les violences sexistes et sexuelles

Action 9

- Développer une approche différenciée de l'évaluation des risques professionnels

Action 10

- Faire de la qualité de vie et des conditions de travail un levier d'attractivité

ACTION 6

Adapter les conditions de travail aux effets du changement climatique

Pourquoi cette action ?

Les effets du changement climatique modifient durablement les conditions de travail. Les épisodes de chaleur plus fréquents et plus intenses impactent de nombreux secteurs tels que l'agriculture, le BTP, la logistique, le tourisme ou l'industrie.

Face à ces évolutions et au renforcement récent des obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés à la chaleur, les entreprises expriment un besoin croissant d'accompagnement.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Pour la première fois, le PRST Occitanie consacre une action spécifique aux conséquences du changement climatique sur le travail.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

A la suite de la publication du décret du 27 mai 2025 sur la protection des salariés contre les risques liés à la chaleur, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées par l'inspection du travail, en partenariat avec les autres acteurs de la prévention.

Les démarches engagées dans le cadre de la COP Occitanie, avec l'appui de l'ADEME et des CCI notamment, constituent également des points d'appui pour favoriser l'adaptation des entreprises au changement climatique et prendre en compte les enjeux de santé et de conditions de travail.

Ce qui sera réalisé

Produire un diagnostic régional partagé

Afin de disposer d'une vision commune des enjeux :

- exploiter les bilans régionaux et retours d'expérience des partenaires du PRST, notamment les enseignements des campagnes conduites par l'inspection du travail ;
- mobiliser les données des SPSTI ;
- identifier les secteurs et situations de travail les plus exposés ;
- produire un document partagé « Travail et changement climatique » destiné aux partenaires de la prévention et entreprises.

Informier et sensibiliser les entreprises

Afin d'accompagner les entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques :

- mettre à disposition une plaquette

d'information, un kit d'animation, les supports des webinaires régionaux ainsi qu'un recueil de bonnes pratiques et retours d'expérience ;

- sensibiliser les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre sur les obligations réglementaires, l'organisation du travail en période de chaleur et les mesures de prévention, afin de favoriser une adaptation de la rédaction des cahiers des charges.

Intégrer les conditions de travail dans les démarches d'adaptation des entreprises

- intégrer les enjeux de santé, sécurité et conditions de travail dans la future feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique ;
- s'assurer que les parcours d'accompagnement des entreprises soutenus par les pouvoirs publics intègrent effectivement cette dimension ;

- accompagner les démarches de dialogue social sur l'adaptation au changement climatique.

Structurer un travail de capitalisation sur les secteurs les plus exposés au changement climatique :

Afin d'accélérer le transfert des solutions éprouvées :

- analyser les mesures organisationnelles, techniques et humaines mises en œuvre dans ces secteurs ;
- capitaliser les enseignements tirés de cette analyse, en intégrant également ceux des expérimentations régionales ;
- lancer un appel à projets FACT territorial « Travail et climat : adapter les activités de montagne, viticulture et zones d'eau avec les acteurs du territoire » ;
- identifier les pratiques les plus efficaces et les conditions de leur transférabilité ;
- diffuser un recueil régional de mesures d'adaptation et de retours d'expérience à destination des entreprises et des acteurs relais de ces secteurs.

» Pilote

DREETS Occitanie

» Partenaires

Inspection du travail ; DRAAF ; partenaires sociaux et branches professionnelles concernées ; Carsat ; MSA ; SPST ; OPPBTP ; ARACT ; ADEME ; université ; CCI Occitanie ; organismes de formation.

» En lien avec les fiches actions

Prévention des accidents graves et mortels, secteurs BTP et médicosocial, jeunes en formation, prévention du risque poussière

» Indicateurs principaux

- nombre d'entreprises sensibilisées ;
- nombre de maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre sensibilisés ;
- nombre de kits sectoriels réalisés.

Des outils déjà disponibles à valoriser

- Fiche repère élaborée dans le précédent PRST sur les fortes chaleurs [La prévention des risques liés aux fortes chaleurs et périodes caniculaires - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#) ;
- Webinaires régionaux organisés en 2025 et 2026
 - <https://www.prst-occitanie.fr/a/907/>
 - <https://www.prst-occitanie.fr/a/921/-replay-du-webinaire-protéger-vos-salaires-face-a-la-chaueur-le-1er-juillet-2025/>
 - <https://www.prst-occitanie.fr/a/998/-24-06-2026-en-ligne-travail-par-forte-chaueur-quelle-reglementation-quelle-prevention-/>

ACTION 7

Prévenir les risques psychosociaux

Pourquoi cette action ?

Les risques psychosociaux concernent aujourd'hui l'ensemble des secteurs d'activité : charge de travail, tensions relationnelles, transformations du monde du travail peuvent impacter la santé mentale des salariés, fragiliser les collectifs de travail et – in fine – les performances des entreprises.

Les TPE-PME sont particulièrement concernées mais disposent souvent de peu de ressources pour structurer une démarche de prévention.

Le PRST vise à renforcer la prévention primaire des RPS en s'appuyant notamment sur les SPSTI, afin d'aider les entreprises à intégrer durablement ces enjeux dans leur fonctionnement.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le groupe RPS recentre son action sur la prévention primaire et vise particulièrement les TPE-PME. La stratégie repose sur trois leviers complémentaires :

- cibler les secteurs les plus exposés ;
- s'appuyer sur les SPSTI comme relais de proximité vers les entreprises ;
- accompagner les entreprises pour favoriser la mise en œuvre de plans d'actions et renforcer la prévention des RPS.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

De nombreux acteurs sont mobilisés sur la prévention des RPS. Les SPSTI développent des actions d'accompagnement auprès de leurs entreprises adhérentes, notamment dans le cadre des CPOM. Les Carsat soutiennent également des démarches de prévention via leurs outils subventionnels et leur réseau de consultants spécialisés. L'Aract et les partenaires sociaux disposent également d'outils, de méthodes et de retours d'expérience permettant d'accompagner les entreprises dans l'évaluation des RPS et la mise en œuvre d'actions de prévention.

Ce qui sera réalisé

Observer et cibler les secteurs prioritaires

- exploiter les données régionales disponibles relatives aux inaptitudes, à la santé mentale, à l'absentéisme, et les études produites par les partenaires ;
- partager un diagnostic régional entre les membres du groupe RPS ;
- identifier les secteurs et populations les plus exposés ;
- produire un document de ciblage et un argumentaire permettant de mobiliser les secteurs prioritaires.

Outiller les relais de proximité

Le groupe RPS s'appuiera prioritairement sur les SPSTI afin de renforcer leur capacité d'accompagnement des entreprises dans le cadre des CPOM. À cette fin :

- développer des outils facilitant l'intégration des RPS dans les DUERP ;

- renforcer les compétences des acteurs de proximité ;
- mettre à disposition des supports d'animation et d'accompagnement utilisables lors d'ateliers ou d'accompagnements d'entreprises ;
- actualiser et enrichir la mallette régionale de prévention des RPS.

Accompagner les entreprises

À partir des secteurs identifiés comme prioritaires :

- conduire des accompagnements collectifs de TPE-PME avec l'appui des consultants conventionnés Carsat et des acteurs territoriaux ;
- organiser des ateliers interentreprises favorisant les échanges de pratiques ;
- accompagner les entreprises dans l'identification de leurs facteurs de risques et

l'élaboration de plans d'actions ;

- capitaliser les résultats obtenus et diffuser les retours d'expérience ainsi que les conditions de réussite observées.

Mieux coordonner les interventions en situation d'alerte

- définir des repères communs permettant de savoir comment réagir face à un signalement de RPS ;
- préciser le rôle des différents acteurs mobilisables (employeur, représentants du personnel, SPSTI, Carsat, inspection du travail, consultants spécialisés...) et les modalités de leur intervention ;
- expérimenter des modalités d'interventions associant les différents acteurs de la prévention afin d'apporter une réponse cohérente à l'entreprise.

Évaluer la pertinence de déployer des référents harcèlement ou santé mentale dans les entreprises

Afin d'améliorer les pratiques existantes :

- identifier quelques entreprises ayant mis en place des référents harcèlement ou santé mentale ;
- analyser leurs modalités d'intervention et leur articulation avec les autres acteurs ;
- identifier les organisations les plus efficaces ;
- produire un recueil de bonnes pratiques relatives aux référents santé mentale et référents harcèlement.

» Pilotes

ARACT Occitanie et Carsat Midi-Pyrénées.

» Partenaires

DREETS, CROCT, SPSTI, services autonomes, Carsat, ARACT, faculté de médecine, consultants conventionnés Carsat, entreprises participantes.

» En lien avec les fiches actions

QVCT et attractivité, BTP, risque routier, santé au travail des femmes, addictions, PDUP, ATGM (accompagnement des victimes)

» Indicateurs principaux

- production du document de ciblage ;
- nombre de SPSTI et acteurs relais mobilisés ;
- nombre de secteurs ayant fait l'objet d'un travail d'approfondissement ;
- nombre d'outils diffusés ;
- capitalisation des résultats obtenus et des conditions de réussite du déploiement de référents harcèlement ou santé mentale.

Des outils déjà disponibles à valoriser

Comprendre pour agir : une mallette de prévention des RPS, parcours outillé digitalisé, s'adresse aux petites entreprises pour aider les dirigeants, avec leurs salariés et/ou leurs représentants, à mettre en œuvre une démarche de prévention des RPS.

<https://www.prst-occitanie.fr/a/864/mallette-rps-un-parcours-digitalise-pour-mettre-en-oeuvre-une-demarche-de-prevention-des-rps/>

ACTION 8

Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail

Pourquoi cette action ?

Les travaux conduits dans le cadre du précédent PRST ont mis en évidence l'importance de renforcer la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST). Ils ont permis de développer des outils, des formations, des actions auprès des jeunes en formation et des réseaux de préventeurs spécialisés.

Malgré ces avancées, les VSST restent encore peu intégrées dans les démarches de prévention des entreprises.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le PRST vise à renforcer le déploiement des actions déjà engagées, développer de nouvelles actions auprès des lycées professionnels et CFA, animer les réseaux de préventeurs et mieux prendre en compte les situations de vulnérabilité susceptibles d'accroître les risques de VSST.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

- Des réseaux départementaux de préventeurs ont été constitués afin de diffuser les outils existants, d'appuyer les TPE/PME confrontées à des situations de VSST et de favoriser le partage de pratiques ;
- Par ailleurs, une action spécifique a été mise en place dans plusieurs CFA de la région afin de sensibiliser les apprentis, former les équipes pédagogiques et accompagner les établissements dans leurs démarches de prévention.

Ce qui sera réalisé

Déployer des actions de prévention dans les CFA

- poursuivre les actions conduites par l'association Une sur Cinq dans les CFA volontaires afin de sensibiliser les apprentis et former les équipes pédagogiques.

Organiser un Défi Jeunes avec les lycées professionnels de la filière beauté en lien avec le rectorat de Toulouse et la CARSAT Midi-Pyrénées

- former les enseignants des filières « métiers de la beauté » à la prévention des risques (démarche TutoPrév) et notamment du risque VSST avec l'appui de l'association Une sur Cinq ;
- sensibiliser les élèves ;
- diffuser les ressources pédagogiques qui auront été développées par les étudiants dans le cadre du Défi Jeunes.

Consolider et animer les réseaux départementaux de préventeurs en matière de VSST

- organiser des journées interdépartementales d'échanges pour partager les retours d'expérience et identifier les besoins émergents ;
- accompagner la relance ciblée de quelques réseaux départementaux, là où c'est nécessaire ;
- s'appuyer sur les réseaux départementaux pour diffuser les outils de prévention existants.

Intégrer les situations de vulnérabilité

- développer les liens avec les travaux du groupe PDUP ;
- sensibiliser les acteurs de l'emploi adapté ;
- mieux prendre en compte les situations de handicap, de précarité ou de vulnérabilité dans les démarches de prévention.

» Pilotes

DREETS Occitanie et Prévaly.

» Partenaires

Rectorats, partenaires sociaux, Carsat, CFA, organismes de formation, SPSTI, Association Une sur Cinq.

» En lien avec les fiches projets

Jeunes en formation professionnelle, RPS, PDUP, secteur médico-social.

» Indicateurs principaux

- nombre de réseaux départementaux actifs ;
- nombre de CFA engagés ;
- nombre d'apprentis ayant bénéficié d'actions de sensibilisation.

Des outils déjà disponibles à valoriser

- Outil d'aide à l'évaluation du risque de VSST

[Prendre en compte l'impact différencié sur les femmes et les hommes du risque de VSST - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)

- kit VSST à destination des préventeurs et entreprises :

[Outils pour intégrer les violences sexistes et sexuelles au travail comme un risque professionnel à part entière - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)

- Outils à destination des CFA et jeunes en formation :

[Kit d'outils pédagogiques «Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail auprès des jeunes en formation professionnelle» - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)

ACTION 9

Développer une approche différenciée de l'évaluation des risques professionnels

Pourquoi cette action ?

L'évaluation des risques différenciée est obligatoire depuis 2014. Pourtant, cette approche reste encore peu intégrée dans les pratiques des entreprises et des acteurs de la prévention.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Pour la première fois, le PRST consacre une action spécifique à l'évaluation différenciée des risques professionnels.

L'ambition est de construire un socle commun de référence, d'identifier les freins à la mise en œuvre de cette approche et de développer des outils simples permettant aux entreprises et aux préventeurs de l'intégrer dans leurs démarches d'évaluation des risques.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

Les projets FACT conduits dans le Gard et le Gers ont permis de faire émerger des premiers outils, des méthodes d'accompagnement et des retours d'expérience autour de l'évaluation différenciée des risques professionnels.

Ce qui sera réalisé

Créer un référentiel commun de définitions et de vocables

- mettre à disposition un socle commun de définitions et de concepts pour les acteurs de la prévention.

Identifier et lever les freins à l'évaluation des risques différenciée

- identifier les freins rencontrés par les préventeurs, les entreprises et les représentants des salariés ;
- élaborer un support de communication destiné à valoriser les enjeux de l'évaluation des risques différenciée ;
- organiser un webinaire d'information à destination des entreprises avec l'appui de la CCI ;
- sensibiliser les SPST lors des journées des sociétés régionales de médecine du travail.

Outils simplement les entreprises et les préventeurs

- participer aux actions de transfert des projets FACT du Gers et du Gard ;

- tester les outils développés dans le cadre de ces démarches ;
- diffuser les versions enrichies des outils.

» Pilotes

DREETS Occitanie et Prévaly.

» Partenaires

SPSTI, Aract, Carsat, MSA, ODDS 30, ODDS 32, entreprises engagées dans les projets FACT, partenaires sociaux.

» En lien avec les fiches projets

Jeunes en formation professionnelle, RPS, PDUP, secteur médico-social.

» Indicateurs principaux

- nombre d'entreprises sensibilisées ;
- transfert effectif des outils développés dans le cadre des projets FACT.

ACTION 10

Faire de la qualité de vie et des conditions de travail un levier d'attractivité

Pourquoi cette action ?

Les difficultés de recrutement et de fidélisation concernant aujourd'hui de nombreux secteurs d'activité. Les travaux conduits dans le cadre du précédent PRST ont mis en évidence le lien étroit entre attractivité, qualité de vie et conditions de travail (QVCT), engagement des salariés et performance durable des entreprises.

Parallèlement, les entreprises doivent faire face à des évolutions des attentes des salariés. La QVCT constitue un levier concret pour répondre à ces enjeux en améliorant l'organisation du travail, le dialogue professionnel et les conditions de réalisation du travail.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le PRST 2026-2030 fait de la QVCT un levier de prévention à part entière. L'action privilégie une approche sectorielle et territoriale s'appuyant sur les acteurs relais afin de favoriser le passage à l'action des entreprises.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

De nombreux acteurs sont engagés dans la promotion de la QVCT : partenaires sociaux, SPSTI, CCI, intervenants QVCT, clubs d'entreprises, réseaux RH, branches professionnelles et partenaires du PRST. Ces acteurs accompagnent régulièrement les entreprises sur les questions d'organisation du travail, de prévention et d'attractivité.

Ce qui sera réalisé

Cibler et valoriser des pratiques inspirantes dans les secteurs et métiers en tension

- identifier des secteurs ou territoires prioritaires ;
- repérer des entreprises ayant développé des démarches associant attractivité et amélioration des conditions de travail, notamment dans le cadre des actions financées par le FACT ;
- diffuser des exemples concrets et inspirants auprès des entreprises et des acteurs relais.

Outils des acteurs relais pour intégrer les enjeux d'attractivité et de QVCT dans les pratiques existantes

- sensibiliser les SPSTI volontaires, préventeurs, accompagnateurs d'entreprises et réseaux RH ;
- construire un kit « Attractivité & QVCT » à partir des outils existants ;

- organiser un webinaire régional de présentation.

Animer des dynamiques collectives territoriales pour favoriser le passage à l'action

- organiser des temps d'échanges entre entreprises, partenaires et acteurs emploi-formation ;
- promouvoir les ressources du PRST et le kit « Attractivité & QVCT » ;
- partager des pistes d'action adaptées aux réalités locales ;
- développer un format d'animation simple, réutilisable par les partenaires ;
- produire des synthèses territoriales des problématiques et solutions identifiées.

» Pilote

ARACT Occitanie.

» Partenaires

DREETS, partenaires sociaux, SPSTI, Carsat ,
MSA.

» En lien avec les fiches actions

PDUP, risques psychosociaux (RPS), santé au travail des femmes, secteur médicosocial et actions relatives à la prévention primaire et à l'amélioration des conditions de travail.

» Indicateurs principaux

- nombre d'acteurs relais sensibilisés ;
- nombre de participants aux webinaires et actions collectives ;
- nombre d'outils téléchargés, et diffusés par les acteurs relais.
- capitalisation des résultats obtenus et des conditions de réussite des démarches de sensibilisation à la QVCT.

Des outils déjà disponibles à valoriser

- Des outils simples pour les PME :

Flyer [QVCT : une démarche au service des TPE-PME](#) - Plan Régional Santé au Travail Occitanie

Un kit d'animation « [Atelier de sensibilisation à la qualité de vie et des conditions de travail](#) »

- Des ressources pour les services de santé au travail :

QVCT : [les ressources pour les Services de prévention et de santé au travail](#) - Plan Régional Santé au Travail Occitanie

Enjeu 3 : Prévenir l'usure professionnelle et sécuriser les parcours

Action 11

- Construire une approche régionale partagée de la prévention de l'usure professionnelle et de la désinsertion professionnelle

Action 12

- Prévenir les conduites addictives

ACTION 11

Construire une approche régionale partagée de la prévention de l'usure professionnelle et de la désinsertion professionnelle

Pourquoi cette action ?

Le vieillissement de la population active et l'allongement des carrières renforcent les enjeux liés à l'usure professionnelle et à la désinsertion professionnelle. Le nombre de situations d'inaptitude est en augmentation constante. Malgré l'existence de nombreux outils, dispositifs et acteurs spécialisés, les entreprises, en particulier les TPE-PME, peinent encore à identifier les ressources mobilisables et à agir suffisamment en amont.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le PRST privilégie une approche résolument opérationnelle. Il vise à renforcer la prévention primaire dans les secteurs les plus exposés et à développer de nouveaux terrains d'expérimentation pour prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

En Occitanie, cette dynamique s'est traduite par un renforcement de la coordination entre les acteurs du maintien en emploi, matérialisé notamment par la signature de conventions entre les SPSTI et Cap emploi, le développement de collaborations avec la médecine de ville et une meilleure articulation des dispositifs de prévention, de maintien en emploi et d'accompagnement des parcours professionnels.

Elle s'appuie également sur les 19 CPOM conclus entre la DREETS, les Carsat et les SPSTI d'Occitanie, qui intègrent tous un axe dédié à la prévention de la désinsertion professionnelle.

Les travaux conduits dans le cadre du précédent PRST ont permis de renforcer l'interconnaissance entre les acteurs et de produire un ensemble de ressources destinées à faciliter le repérage précoce des situations à risque et la mobilisation des dispositifs existants. Le PRST 2026-2030 vise désormais à s'appuyer sur ces acquis pour rendre les dispositifs plus lisibles, favoriser une action plus précoce auprès des entreprises et renforcer la prévention de l'usure professionnelle

Ce qui sera réalisé

Construire un cadre commun pour comprendre et prévenir l'usure professionnelle

- proposer des supports d'animation et de sensibilisation utilisables notamment par les SPSTI lors de leurs actions collectives ;
- construire un document de référence distinguant prévention primaire, secondaire et tertiaire et identifiant les outils, dispositifs, aides financières et accompagnements mobilisables, notamment le FIPU, les aides de l'Agefiph ainsi que les dispositifs portés par les partenaires du maintien en emploi.

Diffuser les ressources et accompagner leur appropriation

- organiser deux webinaires régionaux, l'un destiné aux acteurs experts, l'autre aux entreprises et acteurs non spécialistes ;
- intégrer les ressources produites dans les ateliers collectifs conduits par les SPSTI dans le cadre des CPOM ;
- faire connaître les dispositifs de prévention, de maintien en emploi et les aides financières mobilisables, en s'appuyant sur les réseaux des partenaires (Carsat, Agefiph, Cap Emploi...).

Renforcer la prévention primaire

- S'appuyer sur les actions contractualisées dans le cadre des CPOM des SPSTI pour renforcer la prévention primaire dans des secteurs ciblés.

Identifier les terrains d'expérimentation

- mobiliser les réseaux des partenaires pour repérer des entreprises ou secteurs volontaires confrontés à des problématiques d'usure professionnelle ;
- constituer un panel d'entreprises permettant de tester différentes modalités d'intervention ;
- déployer des actions expérimentales dans ces entreprises ou secteurs en s'appuyant sur les actions des SPSTI, de l'ARACT, des Cap emploi, de l'Agefiph, des Carsat ou de la MSA ;
- valoriser les enseignements issus des expérimentations.

» Pilotes

DREETS Occitanie, Agefiph Occitanie et Aract Occitanie.

» Partenaires

SPSTI et SPSTA, Carsat Midi-Pyrénées et Carsat Languedoc-Roussillon (services sociaux), Agefiph, Cap emploi, Cheops, Aract, Présanse, partenaires sociaux, acteurs du maintien en emploi.

» Indicateurs principaux

- nombre d'entreprises sensibilisées ;
- nombre d'entreprises et secteurs engagés dans les expérimentations.

Des outils déjà disponibles à valoriser

- Trois fiches pour inciter les structures à agir [S'intéresser à la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle, un pari pour l'avenir - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)
- Guide interactif maintien dans l'emploi [Préserver l'emploi ou l'activité des personnes dont l'état de santé impacte l'activité professionnelle - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)
- Plaquelette Cellule PDP [La cellule prévention de la désinsertion professionnelle - plaquelette d'information - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)
- Comment intégrer le PDUP dans le dialogue social <https://www.prst-occitanie.fr/a/827/kit-d-animation-comment-integrer-la-prevention-de-la-desinsertion-et-de-l-usure-professionnelle-dans-le-dialogue-social/>
- Kit vieillissement actif [Des Outils pour parler Âge, emploi, conditions de travail et compétences - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)
- Kit maladies chroniques évolutives <https://www.prst-occitanie.fr/a/213/un-kit-complet-pour-sensibiliser-les-entreprises-au-maintien-dans-l-emploi-des-malades-mce/>

ACTION 12

Prévenir les conduites addictives

Pourquoi cette action ?

Les conduites addictives constituent un enjeu majeur de santé au travail, avec des impacts significatifs sur la santé des salariés, la sécurité et la qualité de vie au travail.

Les consommations de tabac, d'alcool, de cannabis concernent une part importante de la population active. Les professionnels de santé au travail constatent une augmentation des situations à risque, notamment pour l'alcool et le cannabis.

Certaines organisations du travail (stress, surcharge de travail, horaires atypiques, travail de nuit, isolement, pression de performance, hyperconnexion) peuvent favoriser ces conduites.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

- Approche sectorielle pour mieux intégrer les vulnérabilités spécifiques à certains secteurs (restauration, hôtellerie, transports, BTP, médico-social, industrie).
- Partenariat renforcé avec les organisations professionnelles et les partenaires sociaux.
- Prévention tertiaire : renforcement des liens entre les SPST et les structures de soins pour une prise en charge coordonnée des salariés.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

- Webinaires et matinales thématiques :
 - sensibilisation des entreprises et des acteurs de la prévention aux liens entre travail, organisation du travail et conduites addictives ;
 - dans le cadre du réseau travail et addictions Occitanie, diffusion du guide régional de prévention des conduites addictives en milieu professionnel et promotion du Portail Prévention Addictions Occitanie (2PAO) ;
 - partage de pratiques entre entreprises, SPST et structures de soins.
- Partenariats existants :
 - certains SPST ont déjà engagé des partenariats avec des structures spécialisées (ex. : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie - CSAPA).

Ce qui sera réalisé

Sensibiliser et outiller les entreprises et les acteurs

- mettre à jour et diffuser le guide entreprises pour intégrer les addictions dans le DUERP, ainsi que les outils pratiques mobilisables ;
- enrichir le Portail Addictions Occitanie (2PAO) en ressources, annuaire des acteurs et outils d'auto-évaluation ;
- organiser des matinales, webinaires, colloques et ateliers de terrain à destination des dirigeants, RH, médecins du travail et partenaires sociaux, avec l'appui notamment d'Addictions France.

Expérimenter des actions concrètes dans les secteurs prioritaires

Les secteurs du bâtiment, des transports, de l'hôtellerie-restauration, du médico-social et de l'industrie sont particulièrement exposés. Il est proposé d'accompagner les TPE-PME de ces secteurs prioritaires à l'aide du kit « 7 clés pour une politique de prévention des addictions ».

- analyser les facteurs organisationnels susceptibles de favoriser les conduites addictives (stress, surcharge de travail, organisation du travail) ;
- expérimenter la désignation de référents addictions volontaires ;

- produire des bilans d'accompagnement et des retours d'expérience transférables issus des entreprises volontaires.

Renforcer les partenariats pour une prise en charge efficace

- développer les conventions entre SPST et structures spécialisées ;
- renforcer les liens avec les CSAP (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie), addictologues et structures spécialisées ;
- diffuser une cartographie régionale des structures de soins sous format numérique ;
- favoriser une prise en charge coordonnée entre prévention et soin.

» Pilotes

DREETS Occitanie et ARS.

» Partenaires

- Institutionnels : Carsat, MSA, SPST, ARACT, Addictopole.
- Associatifs : Addictions France, 2PAO.

- Académiques : Université de Montpellier.
- Secteurs professionnels : OPCO, branches (BTP, médico-social), CCI.

» En lien avec les fiches actions

Jeunes en formation, RPS, QVCT, BTP et médico-social, risque routier.

» Indicateurs principaux

- Nombre d'inaptitudes en lien avec les addictions ou les conduites addictives.
- Nombre d'actions en milieu de travail (AMT).
- Nombre d'entreprises accompagnées.
- Nombre de professionnels formés.
- Nombre de référents addictions volontaires.
- Pourcentage de SPST ayant signé une convention ou mis en place un partenariat avec une structure spécialisée.

Des outils déjà disponibles à valoriser

- Guide de prévention des conduites addictives en milieu professionnel <https://www.prst-occitanie.fr/a/773/guide-de-prevention-des-conduites-addictives-en-milieu-professionnel/>
- Outil de prévention des addictions : [Nouvelle version de l'outil de prévention des pratiques addictives en milieu professionnel \(2022\) - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)
- Portail Addictions Occitanie (2PAO) : Ressources, annuaire des acteurs, auto-évaluations. [Portail Addictions Occitanie](#)
- Cartographie régionale des structures de soins : CSAPA, addictologues, et dispositifs spécialisés par département. [Établissements – 2PAO](#)
- Kit «7 clés pour une politique de prévention des addictions» : Méthodologie pas à pas pour les entreprises. [Kit de prévention - Addiction](#)

Enjeu 4 : Agir dans les secteurs prioritaires

Action 13

- Prévenir les risques professionnels dans le secteur du bâtiment et des travaux publics

Action 14

- Prévenir les risques professionnels dans le secteur médico-social

ACTION 13

Prévenir les risques professionnels dans le secteur du bâtiment et des travaux publics

Pourquoi cette action ?

Le BTP est l'un des secteurs les plus exposés aux risques professionnels. Les chutes de hauteur restent une cause majeure d'accidents graves et mortels, mais les salariés sont confrontés à des expositions multiples : manutentions, bruit, poussières, risque routier, conditions climatiques ou risques psychosociaux.

Le PRST 2026-2030 adopte une approche globale couvrant l'ensemble des risques du secteur, en s'appuyant sur les fédérations professionnelles et les organismes de prévention.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

- Approche globale : le PRST2026-2030 ne se limite plus à la prévention des chutes (comme dans le PRST4), mais couvre l'ensemble des risques du BTP
- Implication renforcée des fédérations (FFB, CAPEB, FRTP, SCOP BTP) pour une co-construction des actions.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

- Déploiement local de la démarche « Chantier franchement sûr », en déclinaison de la convention pour l'amélioration de la santé au travail dans les travaux publics (Ministère du Travail, CNAM, OPPBTP, FNTP) ;
- Mobilisation des acteurs professionnels à travers des réunions et actions de sensibilisation, notamment avec la CAPEB ;
- Valorisation des retours d'expérience issus de l'analyse des accidents du travail afin de cibler les risques récurrents (chutes de hauteur, coactivité, défaut de protections collectives, coordination des interventions) ;
- Expérimentation conduite par la Carsat Languedoc-Roussillon visant à faciliter l'implantation des bases-vie sur les chantiers en milieu urbain et élaboration d'un guide de bonnes pratiques

Ce qui sera réalisé

Prévenir les chutes de hauteur

Le PRST mobilisera les fédérations professionnelles, les organismes de prévention et les services de l'État afin de :

- diffuser les données régionales relatives aux chutes de hauteur et les analyses régionales d'accidentologie du secteur ;
- organiser des rencontres territoriales au plus près des entreprises ;
- présenter les accompagnements techniques et financements mobilisables ;
- valoriser les retours d'expérience des entreprises ayant mis en œuvre des mesures de prévention efficaces.

Améliorer la prévention dans les situations de sous-traitance

L'action vise à :

- sensibiliser les maîtres d'ouvrage, entreprises principales et coordonnateurs SPS à leurs responsabilités (amélioration du suivi des intervenants, accueil sécurité et transmission des informations de prévention...) ;
- améliorer le suivi des intervenants sur les chantiers :
 - faciliter l'accueil sécurité et la transmission des informations de prévention ;
 - renforcer la prise en compte des obligations liées à la coordination SPS, aux PGC et aux PPSPS ;
- mettre à disposition un outil d'aide au suivi des entreprises sous-traitantes ainsi que des supports pratiques destinés aux entreprises.

Améliorer les conditions d'accueil sur les chantiers

- identifier et valoriser les bonnes pratiques en matière de bases-vie et d'installations de chantier ;
- capitaliser sur l'expérience des Pyrénées-Orientales relative à l'implantation des bases-vie en centre-ville ;
- diffuser le guide de bonnes pratiques élaboré par la Carsat ;
- organiser des actions d'information et de sensibilisation à destination des entreprises, maîtres d'ouvrage et coordonnateurs SPS.

Poursuivre le déploiement de la charte « Chantiers franchement sûrs »

Les actions conduites viseront à :

- mobiliser les donneurs d'ordre publics et privés ;
- promouvoir l'intégration de la prévention dès l'élaboration des cahiers des charges/ la préparation des opérations ;
- renforcer la prise en compte des risques liés aux déplacements et, aux circulations.

» Pilotes

DREETS Occitanie et OPPBTP.

» Partenaires

- Institutionnels : DREETS, OPPBTP, CARSAT LR/MP, DDETS 31, SPSTI (SANTÉ BTP 34, SRAS BTP) ;
- Professionnels : FFB Occitanie, CAPEB Occitanie, SCOP BTP Occitanie, FRTP Occitanie.

» En lien avec les fiches actions

Accidents du travail graves et mortels, poussières, PDUP, Risque routier, changement climatique et conditions de travail, RPS, Santé au travail des femmes.

» Indicateurs principaux

- Nombre d'entreprises touchées par les actions de sensibilisation ;
- Nombre de chartes « Chantiers franchement sûrs » signées ;
- Nombre d'agglomérations couvertes dans le cadre du déploiement de l'initiative sur les bases-vie.

ACTION 14

Prévenir les risques professionnels dans le secteur médico-social

Pourquoi cette action ?

Le secteur médico-social est un employeur majeur en Occitanie et concentre des enjeux importants de santé au travail, d'attractivité et de maintien en emploi. Les salariés du secteur sont particulièrement exposés aux troubles musculo-squelettiques, aux risques psychosociaux et, à l'usure professionnelle.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le PRST adopte une approche sectorielle fondée sur les réalités de terrain et portée par les organisations professionnelles du secteur médico-social.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

Le secteur médico-social bénéficie déjà d'une forte mobilisation régionale en matière de prévention des accidents et maladies professionnels, et de renforcement de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

Les Carsat déploient notamment des programmes sectoriels de prévention des TMS, des RPS et des accidents du travail auprès des établissements du secteur, avec une attention particulière portée aux EHPAD, SSIAD et SAAD. Elles conduisent également une formation-action sur les RPS financée par l'ARS et participent à une expérimentation régionale de prévention de la sinistralité auprès d'une vingtaine d'établissements.

L'ARS a inscrit l'amélioration des conditions de travail et l'attractivité des métiers parmi ses priorités régionales et soutient, avec l'Aract, des démarches de QVCT et d'accompagnement des transformations organisationnelles.

Les fédérations professionnelles, réseaux d'employeurs, SPSTI et acteurs du maintien en emploi proposent également des actions de sensibilisation, de formation, d'accompagnement et de partage d'expériences visant à prévenir l'usure professionnelle, renforcer la santé au travail et sécuriser les parcours professionnels.

Ce qui sera réalisé

Construire une vision partagée des enjeux du secteur médico-social

Afin de disposer d'une lecture commune des priorités de prévention :

- consolider les connaissances relatives à la sinistralité, à l'absentéisme, aux maladies professionnelles, au maintien en emploi et aux conditions de travail ;
- identifier les principaux enjeux du secteur (TMS, RPS, usure professionnelle, santé mentale, attractivité des métiers) ;
- recenser les ressources et démarches existantes ;
-
-

Aider les structures à s'orienter vers les ressources adaptées à leurs besoins

Afin de faciliter le passage à l'action :

- orienter les établissements vers les acteurs, dispositifs et financements adaptés à leurs besoins ;
- valoriser les ressources existantes en matière de prévention, de maintien en emploi et d'amélioration des conditions de travail ;
- mettre à disposition des repères simples pour prioriser les actions de prévention.

Diffuser les pratiques et favoriser l'appropriation des démarches de prévention :

- mobiliser les réseaux professionnels et institutionnels du secteur ;
- partager les démarches, outils et retours d'expérience ;
- favoriser les échanges entre établissements.

Capitaliser les enseignements de l'expérimentation régionale Carsat-ARS

S'appuyer sur l'expérimentation régionale conduite par les Carsat, l'ARS et leurs partenaires auprès de 20 établissements médico-sociaux :

- analyser les effets des démarches engagées sur la sinistralité, l'absentéisme et les conditions de travail au travers du réseau des partenaires du groupe de travail ;
- valoriser les actions mises en œuvre, notamment celles associant amélioration des conditions de travail, prévention de l'usure professionnelle et mobilisation coordonnée des aides à l'investissement ;
- produire des retours d'expérience directement utilisables par les établissements ;
- favoriser le déploiement des démarches ayant démontré leur efficacité à l'échelle régionale.

Inscrire la prévention et la QVCT parmi les priorités du futur plan ARS/DREETS/France Travail sur la réponse aux difficultés de recrutement dans le secteur de la santé et de l'accompagnement social.

» Pilotes

DREETS Occitanie - Carsat Midi-Pyrénées - UDES Occitanie

» Partenaires

ARS Occitanie, Aract Occitanie, OPCO Santé, FEHAP, Nexem, SYNERPA, URIOPSS, CHEOPS, SPSTI, PREVALY, PREVY, acteurs du maintien en emploi, partenaires sociaux et réseaux professionnels du secteur.

» En lien avec les fiches actions

RPS ; PDUP ; Santé au travail des femmes ; Attractivité et QVCT ; Accidents du travail graves et mortels.

» Indicateurs principaux

- production d'un état des lieux partagé ;
- nombre d'acteurs du secteur sensibilisés ;
- mise à disposition du retour d'expérience de l'expérimentation Carsat/ARS.

Enjeu 5 : Renforcer la capacité d'action collective

Action 15

- Produire et partager les données de santé au travail

Action 16

- Mieux communiquer

ACTION 15

Produire et partager les données de santé au travail

Pourquoi cette action ?

La prévention des risques professionnels nécessite de s'appuyer sur des données fiables, partagées et facilement accessibles. Si de nombreux indicateurs sont aujourd'hui disponibles en Occitanie, leur appropriation par les acteurs de la prévention, les partenaires sociaux et les entreprises reste inégale. Mieux produire, partager et valoriser ces données constitue un levier essentiel pour identifier les priorités, cibler les actions et évaluer leur impact.

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le PRST fait des données de santé au travail un outil au service de l'ensemble des actions du plan. L'ambition est de renforcer leur utilisation par les groupes de travail, les acteurs de la prévention et les partenaires sociaux afin d'éclairer les choix d'action, d'identifier les enjeux émergents et de mieux cibler les interventions.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

L'Occitanie dispose déjà d'une culture partenariale solide en matière de diagnostic territorial. Les partenaires du PRST produisent et partagent régulièrement des données à travers l'Observatoire régional de santé au travail, le tableau de bord régional annuel et les travaux de diagnostic réalisés dans le cadre du CROCT.

Ce qui sera réalisé

Faciliter l'accès aux données régionales

- promouvoir l'Observatoire régional de santé au travail auprès des acteurs de la prévention, développer l'utilisation des cartographies et portrait de territoires ;
- poursuivre les travaux avec les partenaires pour enrichir et consolider la base de données, en veillant à la fraîcheur des données.

Produire une connaissance utile à l'action

- actualiser et diffuser le tableau de bord régional de la santé au travail ;
- produire les données et indicateurs nécessaires aux travaux des groupes de travail du PRST.

Développer une culture commune du diagnostic

- organiser des actions de présentation et de sensibilisation à l'utilisation des outils disponibles ;
- accompagner les acteurs dans l'appropriation des données de santé au travail ;
- produire des webinaires et supports de présentation facilitant l'utilisation des outils disponibles.

» Pilotes

DREETS Occitanie et Aract Occitanie.

» Partenaires

ARS, Carsat Midi-Pyrénées, Carsat Languedoc-Roussillon, SPSTI, Agefiph, CREA-ORS, partenaires sociaux, membres du CROCT et producteurs de données.

» Indicateurs principaux

- fréquentation de l'Observatoire régional santé travail ;
- nombre d'indicateurs produits ou diffusés ;
- nombre de participants aux actions de présentation ;
- publication annuelle du tableau de bord.

Des outils déjà disponibles à valoriser

- L'Observatoire régional santé travail met à disposition des données territorialisées, des cartographies et des portraits de territoires.
https://sante-travail-occitanie.atlasante.fr/index.php?obs=st_occ#c=home
- Les partenaires du PRST publient également un tableau de bord régional annuel de la santé au travail : PRST - Tableau de bord
[Tableau de bord de la santé au travail - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)
- Le groupe de travail dédié a conduit une démarche collaborative de diagnostic régional associant les membres du CROCT et les principaux producteurs de données. Ces travaux mobilisent notamment la DREETS, les Carsat, l'ARS, les SPSTI, l'Aract, l'Agefiph, le CREAM-ORS et les autres partenaires du PRST. Le diagnostic régional santé travail Occitanie : [Le diagnostic régional santé travail Occitanie : une démarche collaborative pour aboutir à un diagnostic partagé - Plan Régional Santé Travail Occitanie](#)

ACTION 16

Mieux communiquer

Pourquoi cette action ?

De nombreux outils, ressources et actions de prévention sont développés par les partenaires du PRST, mais ils restent insuffisamment connus des entreprises, en particulier des TPE-PME. L'enjeu est de faciliter leur diffusion, leur compréhension et leur appropriation afin de favoriser le passage à l'action.

Une dynamique déjà engagée sur le territoire

Les partenaires du PRST organisent déjà de nombreuses actions de communication, de sensibilisation et de valorisation des ressources de prévention. Le PRST Tour et la campagne « Non mais c'est quoi ce travail !!? » contribuent aussi à la visibilité des actions.

Ce qui sera réalisé

Mettre à disposition des outils de communication communs :

Élaborer un kit de communication à destination des partenaires du PRST permettant :

- la mise à disposition des supports prêts à l'emploi, visuels, éléments de langage et contenus numériques ;
- la valorisation des ressources produites dans le cadre des différentes actions du PRST ;

Développer les rencontres et échanges de proximité

- organiser un événement de lancement et des rencontres territoriales (événement de lancement en partenariat avec l'université et PRST Tour) ;
- mobiliser les réseaux des partenaires pour relayer les messages du PRST ;
- renforcer la diffusion des ressources et outils auprès des entreprises.

Moderniser les outils numériques

- améliorer l'accès aux contenus et aux outils de prévention ;

Ce qui est nouveau dans le PRST 2026-2030

Le PRST 2026-2030 adopte une approche coordonnée de la communication à l'échelle régionale. L'objectif est de disposer d'une identité commune, de messages partagés et d'outils prêts à l'emploi permettant aux partenaires de relayer plus facilement les actions du plan et les ressources disponibles auprès des entreprises.

- renforcer le rôle du site internet du PRST comme porte d'entrée vers les ressources, outils et événements ;
- développer la diffusion des ressources sur les réseaux sociaux et les canaux numériques.

» Pilote

DREETS Occitanie.

» Partenaires

Partenaires sociaux, Prevaly, Prestal, Prevy, AIST Beziers, Carsat MP, CARSAT LR, ARACT, DREETS.

» Indicateurs principaux

- fréquentation du site internet du PRST ;
- audience de la page LinkedIn du PRST ;
- nombre de téléchargements des ressources ;
- nombre de participants aux événements et rencontres territoriales.

Des outils déjà disponibles à valoriser

- Le PRST dispose d'un site internet partenarial régional <https://www.prst-occitanie.fr/>
- Compte LinkedIn PRST Occitanie : [Présentation | LinkedIn](#) et d'une campagne de communication « Non mais c'est quoi ce travail !!? » permet de promouvoir la prévention des risques professionnels à travers des affiches et des formats vidéo courts. <https://www.prst-occitanie.fr/r/158/communication-non-mais-c-est-quoi-ce-travail/>

Les partenaires du PRST

➤ Services de l'État

- DREETS Occitanie
- DDETS et DDETS(PP) et le système de l'inspection du travail
- DREAL Occitanie
- DRAAF Occitanie
- ARS Occitanie
- Rectorats de Toulouse et Montpellier
- Préfectures de départements, via les Coordinations Sécurité Routière

➤ Organismes de sécurité sociale

- CARSAT, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
- MSA (Mutualité Sociale Agricole), Languedoc, Grand Sud, Midi-Pyrénées Nord, Midi Pyrénées Sud

➤ Organismes de prévention et services de santé au travail

- ARACT Occitanie
- OPPBTP
- Service de prévention et de santé au travail (SPST)
- Présanse Occitanie

➤ Acteurs de l'emploi, du handicap et de la formation

- AGEFIPH
- CHEOPS
- Carif-Oref
- CFA, lycées professionnels et agricoles

➤ **Partenaires sociaux, syndicats et fédérations professionnelles**

- Organisations syndicales : CFDT, CFE-CGC, FO, CFTC, CGT
- Organisations patronales : MEDEF, CPME, U2P, FRSEA et les organisations sectorielles

➤ **Autres partenaires, associations et structures académiques**

- Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier
- CHU Montpellier, CREA-ORS, Santé Publique France
- Instances de dialogue sociale départementales : Commissions Paritaires Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CPHSCT), Observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et de la négociation (ODDS)
- Associations dédiées à la prévention et à l'accompagnement des victimes : FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés), ID3, Une sur Cinq, ...

Principaux sigles et acronymes

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

ANACT / ARACT : Agence / Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

ATGM : Accidents du Travail Graves et Mortels

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

FIPU : Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure Professionnelle

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OPPBTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

PDUP : Prévention de la Désinsertion et de l'Usure Professionnelles

PRST : Plan Régional Santé au Travail

PST : Plan Santé au Travail

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

REX : Retour d'Expérience

RPS : Risques Psychosociaux

SPSTI : Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

SPSTA : Service de Prévention et de Santé au Travail Autonome

TMS : Troubles Musculosquelettiques

VSST : Violences Sexistes et Sexuelles au Travail

<https://www.prst-occitanie.fr/>



**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**

Occitanie